

Feuillet - 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Membres titulaires	39
Titulaires Présents	30
Suppléants avec vote	
Pouvoirs	6
Nombre de votants	36
Date de la convocation	07/10/2023
Certifié exécutoire le	27/06/2023
Date d'affichage	16/10/2023
Envoyé en préfecture le	27/10/2023

Le treize octobre de l'an deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, , COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, JAMILLOUX-VERDIER Simone, JANICOT Véronique, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LE MEUR Marion, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean Yves, VIGROUX SARDEENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : CHASTAGNAC Olivier, Ensergueix Jean François, GAGE Pascal, LONGUET Jean François

EXCUSES : CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard (donne procuration à SAVIGNAC Sylvie), DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel (donne procuration à PETIT Christophe), LELIEVRE Carla, ROME Hélène (donne procuration à COUTURAS Alain), JARRIGE Didier (donne procuration à LEMEUR Marion), TAVERTE Gérard (donne procuration à SENEJOUX Geneviève),

Secrétaire : PETIT Christophe.

160-2023 Aide Economique pour l'entreprise Tounissoux à Chamberet.

Vu la convention et ses avenants avec la région sur la mise en œuvre du SRDEII signée le 15 mars 2019,

Vu la délibération 102-2018, 14-2019, 53-2019, 101-2019, 53-2020, 122-2020, 5-2021, 75-2021, 130-2023 modifiant le règlement d'intervention de CCV2M sur les aides économiques,

Vu la demande de l'entreprise Tounissoux Romain et l'instruction complète de son dossier,

Selon les éléments de la fiche de synthèse annexée et l'instruction du dossier,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à 36 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

- D'ATTRIBUER une aide économique l'entreprise Tounissoux Romain de 3 840 € maximum pour son investissement,
- D'attribuer le bonus d'aide forfaitaire à la création d'emploi en CDI de 1000 €/emploi, proratisé selon le temps de travail, dans la limite de trois emplois créés dans les trois ans. (en équivalent ETP)
- D'AUTORISER le Président à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette décision.
- L'aide économique sera inscrite sur le budget 2024.

Fait à Treignac le 17/10/2023
Le Président Philippe JENTY

